

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**
Soixante et unième session
Genève, 4-8 octobre 2010

30 septembre 2010
Français
Original : Anglais et français
uniquement

Mise à jour sur les opérations du HCR au Moyen-Orient et en Afrique du Nord – 2010

Cette mise à jour présente quelques exemples des défis, progrès et développements dans la région depuis la dernière étude stratégique présentée à la quarante-septième réunion du Comité permanent en mars 2010. Un rapport plus complet sera fourni dans le prochain *Appel global pour 2011 - Actualisation*.

A. Principaux défis et nouveaux développements

La situation globale en matière de sécurité en **Iraq** est restée précaire. Bien que les élections étaient censées ramener un certain degré de stabilité et des perspectives plus encourageantes pour des centaines de milliers de réfugiés et de déplacés internes, le pays est resté dans un vide politique du fait des divergences persistantes concernant les moyens de constituer un gouvernement, ce qui alimente incertitudes et tensions.

A l'intérieur de l'Iraq, malgré des contraintes sévères en matière de sécurité et de logistique, le HCR maintient une présence stratégique afin de répondre aux besoins de protection humanitaire des populations prises en charge et de préparer le terrain à un mouvement de rapatriement et de réintégration à grande échelle dès que les conditions le permettront. Environ 30 agents internationaux ont été déployés en Iraq (Baghdad, Erbil, Basra, Mosul et Kirkuk) alors que plus de 120 fonctionnaires nationaux travaillent dans presque tous les gouvernorats du pays. Des instruments novateurs ont été adoptés pour suivre et évaluer les activités, y compris par le biais d'une base de données permettant de suivre les projets sur la base d'un GPS. Cela se révèle très utile pour faciliter l'engagement du HCR au niveau des camps de squatters et de déplacés internes ainsi que dans la construction et la réhabilitation des abris.

Au cours de sa visite en **République arabe syrienne** en juin 2010, le Haut Commissaire a signé un accord de coopération avec les autorités syriennes, officialisant la présence du HCR et ses activités dans le pays et fournissant davantage d'espace pour l'interaction avec les partenaires syriens.

Grâce à l'engagement actif des pays de réinstallation et à la politique d'ouverture de la République arabe syrienne, la plupart des 2 500 **réfugiés palestiniens** autrefois isolés dans la région frontalière entre l'Iraq et la Syrie ont été réinstallés ou déplacés vers des sites à l'intérieur de la République arabe syrienne. Suite à la fermeture de deux camps hébergeant des réfugiés palestiniens autrefois basés en Iraq, le HCR s'emploie à la fermeture du camp désolé et reculé d'Al Waleed à la frontière iraquienne et du camp de Al Hol en République arabe syrienne dès la fin de l'année.

Le nombre d'arrivées de Somaliens au **Yémen** au cours du premier semestre de 2010 a chuté de plus de moitié par rapport à la même période en 2009. Cette diminution peut être attribuée à l'évolution de la sécurité en Somalie, y compris un contrôle plus sévère sur des itinéraires de migration à et depuis Bossasso, point de départ le plus fréquent. Le niveau des arrivées des non Somaliens en provenance de Djibouti est resté semblable à celui de la même période l'année dernière.

Ces dernières années, le HCR a enregistré plus de 170 000 réfugiés, essentiellement somaliens, au centre d'accueil le long de la côte yéménite, y compris 7 000 sur un nombre total d'arrivées de 12 000 entre janvier et juin 2010. Depuis le début de l'opération conjointe d'enregistrement en 2009, le Gouvernement a enregistré 54 900 réfugiés somaliens.

Depuis la signature présidentielle du décret concernant l'établissement d'un Bureau au Yémen pour les réfugiés en février dernier, le HCR aide le Comité national pour les questions de réfugiés à élaborer un système d'asile national et une législation sur les réfugiés ainsi qu'à établir une structure administrative. Le HCR a également soutenu les autorités yéménites dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique en matière de réfugiés urbains.

Les conditions de sécurité déjà précaires au Yémen ont été aggravées par les confrontations fréquentes entre les forces gouvernementales, les forces d'Al-Houthi et le mouvement sécessionniste du sud. En outre, on enregistre de plus en plus de menaces à la sécurité de la part d'autres groupes armés sur une toile de fond de revenus du pétrole en déclin et d'une accélération de la dépréciation du Rial yéménite. Ce sont des problèmes réels pour le maintien d'un espace de protection et humanitaire pour les réfugiés, les déplacés internes et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR. Les efforts de plaidoyer déployés par le HCR ainsi que le cessez-le-feu de février 2010 auxquels toutes les parties se sont engagées à nouveau en août, devraient faciliter l'accès humanitaire aux régions touchées et aux populations déplacées.

Le HCR fournit protection et assistance à environ 60 pour cent des 342 000 déplacés internes enregistrés au Yémen. L'enregistrement des déplacements internes est désormais pris en charge par les autorités nationales moyennant l'appui technique du HCR. En dépit du cessez-le-feu de fin juillet, seules quelques 20 000 personnes sur les 342 000 enregistrées sont rentrées chez elles. L'absence d'une présence gouvernementale dans plusieurs régions, les incidents de sécurité sporadiques, la présence de mines et un niveau alarmant de destruction combiné à la pénurie de services élémentaires dans l'essentiel du gouvernorat de Sa'ada constituent les principaux obstacles au retour.

L'accès du HCR aux migrants illégaux non somaliens et aux demandeurs d'asile au Yémen s'est amélioré mais reste précaire en raison de l'absence de procédures adéquates d'asile sur place et de la réticence de nombreuses personnes à s'enregistrer.

Israël a communiqué au HCR, aux fins de commentaires, son projet de réglementation concernant la détermination de statut des réfugiés. Bien que cette détermination soit conduite par le Gouvernement, le HCR continuerait d'avoir un rôle dans ce processus. Malgré les efforts récents déployés par le Gouvernement israélien, appuyés par le HCR pour promulguer un système d'asile national, il reste des problèmes majeurs de protection à régler dans le pays concernant les personnes prises en charge. Ces difficultés viennent de l'absence d'une législation sur l'asile, de préoccupations en matière de sécurité nationale et de l'augmentation récente du nombre de demandeurs d'asile.

Les nombreuses personnes venant essentiellement des pays africains sont encore tentées de traverser la région hautement sensible de la frontière égyptienne pour se rendre en Israël. Une mission du Haut Commissaire assistant chargé de la protection dans la région à la mi-mars 2010 a fourni l'occasion de discuter d'un certain nombre de propositions visant à régler les dimensions humanitaires et de protection de ces mouvements transfrontaliers et d'appeler l'Égypte et Israël à négocier des mécanismes appropriés orientés vers les droits de l'Homme et la protection afin de gérer la situation.

Au début de juin 2010, le HCR a reçu des instructions de la part du Gouvernement de **Jamahiriya arabe libyenne** afin de fermer son Bureau et de cesser ses activités dans le pays. Le dialogue a repris moyennant une visite de haut niveau organisée par le Haut Commissaire assistant chargé de la protection à Tripoli le 24 juin 2010 au cours de laquelle il a été convenu avec les autorités que le HCR reprendrait ses activités au bénéfice de la population actuellement enregistrée sous la protection du Coordonnateur résident des Nations Unies à Tripoli. Suite à cette visite, le HCR a proposé au Gouvernement libyen de nouvelles dispositions de travail qui sont actuellement à l'étude.

Au cours de quatorzième réunion de la Commission tripartite Mauritanie-Sénégal-HCR qui s'est tenue à Nouakchott en juillet 2010, le Gouvernement mauritanien s'est déclaré d'accord pour reprendre le mouvement de rapatriement librement consenti depuis le Sénégal qui avait été suspendu depuis janvier 2010. Le processus reprendra après la saison des pluies (octobre) pour 2 480 réfugiés dont les formulaires de retour ont déjà été visés.

En **Algérie**, le HCR s'est engagé dans des discussions avec le Gouvernement pour établir une nouvelle législation nationale sur l'asile. En mars 2010, en consultation avec les responsables des réfugiés sahraouis, une stratégie de protection globale a été élaborée pour combler les lacunes de protection dans les camps de Tindouf. La principale composante de cette stratégie est l'établissement d'une présence permanente du HCR par le biais d'unités de protection sur le terrain dans chacun des camps.

Suite à la proposition du Haut Commissaire visant à étendre le Programme actuel de mesures d'établissement de la confiance (CBM) pour les réfugiés du **Sahara occidental**, une évaluation générale du programme existant a eu lieu avec toutes les parties concernées et des discussions sur le programme de visites familiales sont en cours.

Au **Maroc**, le HCR a été en mesure de nouer des partenariats cruciaux et d'organiser un nombre important de séances de création de capacités avec des juges, des avocats et des fonctionnaires de police. Une Lettre d'Accord entre le Ministère de la justice et le HCR sur la consolidation des activités de création des capacités pour le corps judiciaire est envisagée.

B. Progrès concernant les priorités stratégiques

Le déplacement prolongé continue de représenter un défi majeur au Moyen-Orient. Environ 1,5 million d'Iraquiens (post-2006) sont toujours déplacés à l'intérieur du pays alors que des centaines de milliers ont trouvé refuge dans les pays voisins. Des possibilités limitées d'emplois, l'absence de services de base ainsi que des préoccupations sécuritaires suite au retrait graduel de la présence militaire des Etats-Unis continuent d'entraver les retours. La plupart des réfugiés qui rentrent le font sans tirer profit du programme de gestion du rapatriement individuel du HCR.

Les départs aux fins de réinstallation et les retours volontaires spontanés vers l'Iraq constituent les principales raisons d'un déclin exponentiel du nombre de réfugiés iraqiens enregistrés auprès du HCR. En même temps, la moyenne mensuelle de nouvelles arrivées d'Iraquiens – essentiellement des groupes religieux minoritaires – dans la région s'est accrue au cours de l'été. Avec plus de 100 000 Iraquiens déjà réacheminés vers la réinstallation, on s'attend à ce que la réinstallation constitue une solution durable importante pour bon nombre de réfugiés iraqiens les plus vulnérables.

Dans les deux principaux pays d'accueil de réfugiés iraqiens, **la République arabe syrienne** et **la Jordanie**, alors que le nombre de bénéficiaires des programmes d'assistance directe du HCR a considérablement chuté, la présence de centaines de milliers de réfugiés iraqiens, outre un grand nombre de réfugiés palestiniens, reste un **lourd fardeau** pour ces pays dont les économies ont maille à partir avec les conséquences de la crise économique mondiale. Un appui international soutenu est donc crucial.

Le HCR continue d'assurer le suivi des questions d'**apatridie** dans toute la région. Au Koweït, un projet de loi sur le statut des apatrides, ceux que l'on appelle les 'Bidoun', a été préparé et est actuellement discuté au Parlement; une campagne d'enregistrement des apatrides a actuellement lieu dans les Emirats arabes unis et certaines personnes ont déjà été naturalisées ; et en Iraq, le nombre d'apatrides décroît chaque mois, 4 000 personnes ayant recouvré leur nationalité iraquienne cette année.

Afin de renforcer la capacité actuelle du HCR à nouer des **partenariats stratégiques avec les gouvernements et les donateurs privés** dans la région du Golfe, le HCR se prépare à mettre en place une plate-forme de relations extérieures à Abou Dabi d'ici à la fin de l'année. Cette plate-forme se concentrera sur la conscientisation et l'appui au HCR ainsi qu'à la recherche de dons prévisibles, flexibles et durables.

L'un des principaux objectifs du HCR en Afrique du Nord consiste à **combler les lacunes de protection dans les mouvements migratoires mixtes**. Le Plan d'Action en dix points fournit un cadre utile à ces efforts, mettant l'accent sur la mise en oeuvre de programmes novateurs d'autosuffisance sur la base de la politique du HCR concernant les réfugiés dans des contextes urbains. L'Egypte a été sélectionnée comme le pays pilote de la région concernant la mise en oeuvre de cette nouvelle politique.

C. Information financière

Bien qu'elle soit relativement bien financée, la situation en Iraq reste hypothéquée par la dépendance à l'égard d'un donateur principal alors que les besoins se poursuivent au même niveau et que la situation à l'intérieur de l'Iraq est encore fragile. Afin de consolider les gains de ces dernières années et éviter le risque d'un retour prématuré des populations iraquiennes déplacées en raison de lacunes de protection et d'assistance, le HCR demande un engagement renouvelé de la part des donateurs.

Depuis mars 2010, la situation financière pour les opérations au Yémen s'est améliorée, permettant au HCR de couvrir les besoins pressants de protection et d'assistance des groupes les plus vulnérables. Toutefois, d'énormes déficits financiers persistent, en particulier pour l'opération en faveur des déplacés internes.